

Service porteur : Direction des affaires juridiques & des archives  
Vice-président : Noëlle BONNET

## DÉLIBÉRATION n° CA-16-05-2025-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 mai 2025

Compte-rendu du Conseil d'administration  
du 14 mars 2025

### Conseil d'administration

#### Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

#### Contexte :

La dernière séance du Conseil d'administration a eu lieu le 14 mars 2025.  
Elle a fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu.

#### Dispositif ou objet de la décision :

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 14 mars 2025.

#### Nature de la décision :

Pour décision.

#### Vote :

Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

### ADOPTE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité et sous réserve d'y apporter les modifications suivantes :

- A la demande de Noé PORCHET :

En page 22 : « 1 étudiant sur 2 saute un repas, 40 % sont obligés de se salarier et 27 % souffrent du coût de la vie étudiante. »

Corriger en : « 1 étudiant sur 2 saute un repas, 40 % sont obligés de se salarier et le coût de la vie étudiante a augmenté de 27% depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron. »

- A la demande de Noé PORCHET :

En page 23 et 24 : « UNEF »

Corriger en : « UNEF-RS »

Fait à Poitiers, le 16 mai 2025  
La vice-présidente du Conseil d'administration,

Noëlle BONNET



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 28/05/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

**Compte-rendu du  
Conseil d'administration**  
-----  
**Séance du 14 mars 2025**

**Ordre du jour**

- 1- Informations de la Présidente ;

Approbation du compte-rendu

- 2- Compte-rendu du Conseil d'administration du 7 février 2025 (pour délibération) ;

Budget et finances

- 3- Compte financier 2024 :

- a. De l'université (pour délibération) ;
- b. De la Fondation Poitiers Université (pour délibération) ;

- 4- Tarifs et subventions (pour délibération) ;

Orientations stratégiques de l'établissement

- 5- Schéma directeur DD&RSE – développement durable & responsabilité sociétale et environnementale (pour délibération) ;
- 6- Lignes directrices de gestion de la politique triennale d'emploi 2026/2028 (pour délibération) ;

Formation et vie universitaire

- 7- Droits d'inscription des auditeurs libres pour l'année universitaire 2025-2026 (pour délibération) ;
- 8- Élections de représentants désignés parmi le Conseil académique pour siéger au Conseil documentaire, par les élus du Conseil d'administration du même collège (6 votes) :
- a. 4 enseignants, tout collège confondu, chacun devant relever d'un des quatre secteurs de formation :
    - Secteur 1 : Droit, économie, gestion
    - Secteur 2 : Lettres et sciences humaines et sociales
    - Secteur 3 : Sciences et technologies
    - Secteur 4 : Santé
  - b. 1 usager issu de la Commission de la formation et de la vie universitaire
  - c. 1 usager issu de la Commission de la recherche

Fondation

- 9- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 novembre 2024 (pour délibération) ;

Questions diverses.

## **Membres présents :**

### *Collèges A, B et BLATSS :*

Antoine CLAEYS ; Bruno FERAL ; Olivier FRECON ; Afsaneh GAILLARD ; Jennifer JOHNSON-GOLIGER ; Virginie LAVAL ; Paul LEBLANC ; Lucie MALBOS ; Bruno MALEJAC-TROUVÉ ; Jean-Victor MAUBLANC ; Stéphanie PAVAGEAU ; Benoît PORCHERON ; Darlène ROBIN ; Antoine THIERRY ; Ludivine THOUVEREZ ; Anne TRANOY ; Frédérique VRAY.

### *Collège des usagers :*

Nathan BERNIER ; Sasha BOSMAN ; Dimitri CANTRELLE ; Lou JEZEQUEL ; Noé PORCHET.

### *Collège des personnalités extérieures nommées :*

Ludovic HAMON.

### *Collège des personnalités extérieures désignées après appel public à candidature :*

Arnaud BOUR ; Ursula DUCHEIN ; Christophe RABUSSIER.

### *Rectorat :*

Dimitri JAMBRUN.

### *Participants avec voix consultative :*

Pierre CHABASSE ; David MARTIN.

### *Invités permanents :*

Roxane DURAND ; Przemyslaw SOKOSLKI.

## **Procurations :**

BADULESCU Cristina	à	MAUBLANC Jean-Victor
COLIN Henri	à	MALEJAC-TROUVÉ Bruno
FERRU Marie	à	MALBOS Lucie
GROLLIER Isabelle	à	ROBIN Darlène
HELBERT David	à	LEBLANC Paul
LAMAZEROLLES Eddy	à	THIERRY Antoine
MONCOND'HUY Léonore	à	LAVAL Virginie
TOUSSAINT Lucette	à	GAILLARD Afsaneh
VALLOIS-ROUET Laurence	à	VRAY Frédérique
ZWEERS Léa	à	BOSMAN Sasha

## 1) Informations de la Présidente

La Présidente commence par un point sur le budget de l'établissement. Durant le premier trimestre 2025, l'université de Poitiers a été sous le régime limitatif de la stricte continuité de services, la loi de finances n'ayant pas été votée. Le Ministère accordait donc à l'université 25 % des crédits de surfinancement d'État pour le premier trimestre. Une fois la loi 2025 votée et promulguée, l'université est sortie de ce régime malgré l'absence de consigne de la part du Rectorat et de circulaire de l'État. Or, ladite loi étant promulguée et le budget voté en décembre étant exécutoire, l'établissement a suivi cette mesure de sortie de la loi spéciale.

Par ailleurs, une différence non négligeable existe entre la loi proposée à l'origine et non votée, et celle votée comporte, ces modifications ayant des conséquences en faveur de l'université de Poitiers. En effet, les universités ont obtenu une compensation totale du CAS Pensions, ce qui représente à l'échelle nationale 200 M€, et 3,5 M€ pour l'établissement. Cette somme étant soignée, elle vient abonder la subvention pour charges de services publics. De plus, la somme de 100 M€ a été accordée pour financer toutes les mesures RH de la LPR – mesure extrêmement importante au regard des trajectoires de l'ensemble du personnel de l'établissement pour agir sur :

- Le repyramidage des enseignants chercheurs pour promouvoir les maîtres de conférences HDR au titre de professeurs des universités. Cela prendra du retard sur le calendrier, mais cette partie sera mise en œuvre.
- Le repyramidage des personnels BIATSS.
- La mise en œuvre des CPJ 2025 sachant que l'université a déposé deux demandes auprès du ministère dans l'espoir d'en obtenir une sur les 183 remontées nationales à arbitrer par rapport aux 132 supports proposés. Un retour à l'instance sera bien évidemment fait à l'issue de la décision ministérielle.
- L'enclenchement du Pool des primes RIFSEEP en passe d'arriver. Pour rappel, le modèle économique de l'établissement a anticipé cette LPR pour arriver à la cible 2027.
- L'augmentation du salaire des doctorants.

Ces mesures RH rééquilibrent le budget 2025, malgré les nombreux paramètres restants à travailler, notamment sur les mesures Guerini. L'université de Poitiers et France Université travaillent à l'échelle nationale au sujet des discussions à mener auprès du Ministère.

Autre point d'information : le départ à la retraite de personnel de l'université souhaitant poursuivre au-delà de la limite légale de 67 ans. Ces droits ne relèvent pas d'une décision d'établissement, mais s'appliquent de droit :

- Pour une personne ayant un ou plusieurs enfants à charge.
- Pour une personne n'ayant pas les indemnités totales pour partir à la retraite (règle appliquée à l'université de Poitiers, de droit, mais sous couvert de documents produits à l'administration).

La nouveauté est qu'en dehors de ces éléments de droit, tout fonctionnaire peut demander une prolongation jusqu'à l'âge de 70 ans à condition que ladite demande soit motivée et validée par la Présidente ou le Président de l'université. Afin d'encadrer cette nouvelle possibilité, la présidente a sollicité les VP RH et BIATSS pour l'animation d'un groupe de travail via le CSA, avec comme principe clair d'un refus systématique pour les cas cochant tous les critères pour partir à l'âge légal. Cependant, pour les demandes relevant de l'intérêt collectif d'un service, et à condition d'être appuyées par la direction du service et validées par le CAC, l'université s'alignerait. Afin d'étayer ses propos, la Présidente prend pour exemple le chaudronnier présent à Pprime, dont toute l'activité scientifique du laboratoire dépend et dont le métier est en voie de disparition. L'objectif du groupe de travail mis en place a vocation à construire une grille de lecture permettant de statuer sur le caractère d'intérêt collectif des demandes. Elle considère en effet primordial de laisser la place à de nouveaux collègues, doctorats en poche, qui patientent aux portes des établissements.

## 2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 7 février 2025

La Présidente propose de passer au vote.

### Délibération n° 01

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du 7 février 2025 est approuvé à l'unanimité.**

Page 3 sur 25

### 3) Compte financier 2024

#### a) De l'université de Poitiers

La Présidente rappelle que le vote d'un budget initial pour l'année N se fait toujours en fin d'année N-1. Un budget rectificatif est ensuite présenté aux alentours du mois de mai et un second dit « technique » en fin d'année N. Ces trois budgets constituent des prévisions sur une année de fonctionnement budgétaire à l'échelle d'une année N. La présentation du compte financier se tient toujours en mars de l'année N+1, et dans ce cas-là, ce n'est plus de la prévision, mais de l'exécution budgétaire – objet du point qui suit, à savoir les modalités d'exécution de ce budget 2024.

Noëlle BONNET précise qu'à la suite de la présentation des comptes de l'université (budget principal et GEPA) et de la fondation Poitiers Université (compte financier), deux votes séparés sont attendus.

Catherine MACHARD aborde la partie budgétaire de ce compte financier 2024, autrement dit la partie côté ordonnateur en trésorerie. Les annexes budgétaires, disponibles sur IRIS, sont soumises au vote du Conseil d'Administration. Le compte de résultat se compose d'une part, du budget principal destiné à toutes les composantes, services et laboratoires, du budget annexe du GEPA – autrement dit de gestion du patrimoine, l'université disposant de la dévolution du patrimoine depuis 2012 – et du budget de la fondation.

Concernant le tableau des emplois (réalisation 2024), le plafond global de l'université est de 2 835, décomposés en « emplois sous plafond État » (2 458) et en « emplois sous plafond établissement » (378). La répartition varie peu par rapport à l'année dernière avec 56 % d'enseignants chercheurs et 44 % de personnel BIATSS. Le plafond d'emploi notifié par l'État subit une légère baisse (de 2 618 à 2 576).

Le premier tableau soumis au vote concerne les autorisations budgétaires qui comparent le dernier budget rectificatif et le compte financier, autrement dit les montants exécutés en 2024. En dépenses figurent d'une part, la consommation des autorisations d'engagements pris par l'établissement (bons de commande, marchés, frais de personnel), le fonctionnement et l'investissement, et d'autre part, les consommations de CP (crédits de paiement), c'est-à-dire les décaissements de trésorerie avec les mêmes rubriques. Les recettes comportent les fléchées ou les globalisées, correspondant aux encaissements de trésorerie. Le total de recettes s'élève à 287 845 857 € pour un total de paiement de 276 490 296 €.

Les autorisations d'engagement sont à un taux d'exécution proche de celui de 2023 au total (94,56 %). En revanche, l'investissement, quant à lui, baisse un peu en raison de l'attribution d'un crédit de plus de 7 M€ pour le GEPA grâce au lancement de la construction du bâtiment Malraux.

Pour le budget de paiement (décaissements effectifs), le taux d'exécution reste à peu près au même niveau que l'an dernier avec des variations importantes sur la ligne de fonctionnement (taux supérieur) et investissement (taux inférieur). Ces prévisions imputables aux conventions illustrent la difficulté de prévoir l'exécution des conventions, même sur une année.

Concernant les recettes, le taux d'encaissement est supérieur (101,31 %) aux prévisions comme l'an dernier, en raison du décalage sur les conventions pluriannuelles en cours. Sur la globalité des conventions, l'université a donc eu plus de recettes que de dépenses. Cependant, des recettes non prévues au budget et n'ayant pas été réalisées les années antérieures peuvent être acquises sur l'année considérée.

Pour détailler cette partie encaissement, en tant qu'opérateur de l'État, l'université est financée en grande majorité par la subvention pour charge de service public (plus de 226 M€), suivie d'autres conventions de financements émanant des collectivités ou organismes publics (Europe, ANR, Caisse des Dépôts). La CVEC, assimilée à de la fiscalité affectée, équivaut à un encaissement important de 2 M€ pour cette année. Quant aux recettes propres, c'est-à-dire les recettes générées par l'activité de l'université (droits d'inscription, formation continue, taxe d'apprentissage, prestations), leur montant s'élève à 15,7 M€.

En ce qui concerne le solde budgétaire, la différence entre les encaissements et les décaissements impacte directement la trésorerie. Pour 2024, le solde budgétaire est de 11,3 M€. Comme précisé antérieurement, ce solde résulte en majorité du décalage des recettes par rapport aux dépenses sur les conventions. En cours d'exécution, toutes les conventions de l'université de Poitiers génèrent un solde positif de 11 M€ avec une part importante pour les conventions Recherche. Sur l'activité courante, le solde budgétaire atteint 1,1 M€. Le GEPA affiche un solde budgétaire négatif de - 930 000 à cause de décaissements plus importants que les encaissements.

Le deuxième tableau relatif à l'équilibre financier est également soumis au vote. Il faut savoir que des opérations non budgétaires – que l'ordonnateur ne voit pas dans son budget et qui ont un impact sur la trésorerie (remboursements d'emprunts, nouveaux prêts, TVA) – sont gérées uniquement par l'agent comptable et retracées pour voir l'impact. À l'issue, l'abondement de la trésorerie affiche un solde positif à 1,1 M€ tout considéré.

Catherine MACHARD conclut par les ratios de soutenabilité budgétaire, instaurés par le décret du 2 décembre 2024 dans le cadre de la modernisation et simplification des règles budgétaires et financières applicables aux Établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Trois ratios doivent être respectés ensemble au risque de ne plus assurer la soutenabilité :

- Le nombre de jours pour le fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours.
- Le nombre de jours de trésorerie doit être supérieur à 30 jours.
- Le ratio des charges de personnel sur les produits encaissables (ratio « Dizambourg ») doit être inférieur à 83 %.

Pour l'université de Poitiers, les ratios bruts sont les suivants :

- Fonds de roulement : 92 jours.
- Trésorerie : 137 jours.
- Charges de personnel : 79 %.

Des ratios somme toute satisfaisants au global. Il faut cependant noter que le fonds de roulement présenté est un montant global, mais comprend une partie libre d'emploi et une autre non mobilisable, c'est-à-dire réservée exclusivement sur un poste. Par exemple, le fonds de roulement du GEPA est totalement non mobilisable et entièrement réservé aux opérations de travaux immobiliers, conformément à la convention signée avec l'État, et se trouve donc dans un budget annexe. Une partie du fonds de roulement du budget principal est, elle aussi, non mobilisable pour des actions ciblées, comme la CVEC réservée à la vie étudiante. Cette distinction « mobilisable et non libre d'emploi » s'applique aussi sur la trésorerie.

En ce qui concerne la Fondation, pour rappel, depuis la réforme de 2024, ses comptes doivent être présentés à part de ceux de l'université. Pour les autorisations budgétaires, la fondation a encaissé 431 000 € en 2024 et, en décaissement réel, 155 800 €. Le solde budgétaire est donc positif (275 000 €). Comme pour l'université, des opérations non budgétaires impactent également la trésorerie avec un montant important de 346 000 €, ce qui induit un prélèvement sur sa trésorerie en 2024 de 71 870 €. Le fonds de roulement se caractérise comme très impacté en 2024 (- 39 %) avec une trésorerie en légère baisse de 5 %.

Pour sa part, monsieur l'agent comptable David MARTIN aborde la présentation du compte financier 2024, mais uniquement dans le cadre de la comptabilité générale, ce qui signifie en droits constatés, la situation patrimoniale réelle de l'université sur une période donnée. Pour rappel, ce terme juridique signifie que les produits sont enregistrés au titre du budget de l'année au moment de leur réalisation effective et non au moment de leur paiement, et vice-versa pour les charges.

L'exercice comptable a trait à tout le retraitement abordé précédemment, c'est-à-dire qu'il s'agit des mêmes flux qui arrivent à l'agence comptable, mais présentés d'une autre façon. Ce bilan certifié par les Commissaires aux comptes fait également l'objet d'un contrôle par le Service régional académique de l'Enseignement supérieur, mais est également passible d'un examen devant la Cour des comptes pouvant entraîner la responsabilité de M. MARTIN ou de toute autre personne ayant commis une infraction à la réglementation ou une faute grave dans l'exercice de cette mission.

Pour rappel, l'année dernière, 40 % des universités affichaient un résultat négatif, dont 20 % d'entre elles durant deux années de suite (2022-2023).

Le compte de résultat patrimonial pour 2024 affiche un solde positif de 6,9 M€ alors qu'il était légèrement inférieur à 10 M€ l'an dernier. Ce résultat global positif englobe le solde de la Fondation toujours à l'équilibre, celui du budget annexe de la dévolution patrimoniale avec un résultat positif de 4,6 M€, et tout le budget de fonctionnement de l'université avec un solde positif de 2,2 M€. Ce résultat aurait pu être à zéro ou négatif, compte tenu de la surestimation des prévisions pour 2023 à hauteur de 2,2 M€ à cause des difficultés d'approvisionnement en électricité de l'époque. Il a donc fallu rééquilibrer par une recette en 2024.

David MARTIN s'attaque ensuite aux détails des mouvements de ce compte de résultat. En introduction, il attire l'attention sur la courbe d'évolution de ce résultat de 2017 à 2024, avec, depuis la fin du Covid, une baisse significative. Une trajectoire somme toute assez inquiétante, et ce, d'autant plus que l'activité semble suivre cette tendance, puisque toutes deux stagnent sur un plateau depuis 2023. En revanche, les charges de personnel continuent d'augmenter, dégradant le résultat, les recettes étant identiques.

Ensuite, les produits s'élèvent à 291 M€ en droit constaté et se composent :

- Des recettes d'ordre exceptionnellement élevées l'an dernier à cause de la restitution de deux bâtiments aux départements concernés retrouvent leur niveau habituel.
- Des recettes propres représentent les propres revenus générés par l'université, et un montant de 17 M€ sur un ensemble de 291 M€, en légère baisse.
- Des subventions, donc issues de l'argent public, progressent bien moins qu'habituellement, atteignant 260 M€. L'université se situe en termes de finances publiques dans le « zéro valeur » par rapport à un euro constant, ce qui signifie la nécessité – sans variation de cette somme d'une année à l'autre et l'inflation – de plus de dépenses et d'un transfert de charges, d'où l'attention à porter ce poste.

À noter : 90 % des recettes de l'université proviennent de l'argent public, d'où la pertinence de s'interroger quant aux marges de manœuvre à venir des financeurs publics et des partenaires pour financer autant de projets que les années passées. Il est capital de garder cela en tête afin de ne pas avoir une lecture erronée du niveau d'activité de l'université. La contribution aux opérations d'ordre constitue la part plus minime avec 4 %, n'engendrant pas de flux réel de trésorerie. Les recettes propres représentant 6 % de l'ensemble, l'établissement doit donc travailler sur ce point.

Quant aux charges, elles augmentent assez considérablement et englobent 76 % des charges de personnel, soit un décaissement en charges réelles de l'ordre de 84 %. Les autres postes de dépenses pour un total de 42 M€ revêtent une particularité, à savoir une dépendance à l'inflation et donc un effet prix. En 2022-2023, l'inflation étant de 5 %, elles pouvaient augmenter sans consommer plus. En 2024, l'inflation n'était que de 2 % – taux, qui appliqué à ces 42 M€ représentent 840 000 € qui auraient pu être économisés en période de non-inflation. Parmi les quelques postes de dépenses, on trouve :

- L'électricité baisse sous l'effet prix : 4,8 M€ contre 5,6 M€ en 2023.
- Les missions, déplacements et colloques restent stables à 4,2 M€.
- Les relations publiques augmentent un peu chaque année : 12 % en 2024, soit 1,5 M€.
- Les entretiens et réparations s'élèvent à 2,7 M€ (+ 355 000 €).

Comme sur les recettes propres, l'université peut agir sur le niveau de ces charges en réfléchissant à son organisation, tout en garantissant le même service public rendu à l'utilisateur.

Pour ce qui est des salaires, depuis 2017, ils augmentent de 18 % (masse salariale tout compris avec les heures complémentaires et le rattachement des charges à l'exercice), avec une hausse de 3,3 % de la masse salariale pour cette année, soit 7 M€. L'université a déjà consenti un effort sur les charges puisque la masse salariale augmente plus que l'ensemble de l'augmentation.

Au regard des trois ratios surveillés par le Rectorat, celui des charges salariales ne doit pas dépasser les 83 % et celui de l'université atteint déjà 79 % – taux colossal. La seule marge de manœuvre possible reste l'option des heures complémentaires, compte tenu de l'impossibilité d'agir sur les règles d'attribution de traitement et salaire.

Ensuite, le bilan, constitué de l'actif et du passif, permet de connaître la capacité d'autofinancement (CAF), une fois soustraits les opérations d'ordre, les investissements, les provisions, les reprises d'amortissements et de provisions du compte de résultat et en ne conservant que les sources de flux financier réel. De 2017 à 2024, les fluctuations à la hausse ou à la baisse varient selon la conjoncture. Cette année, la CAF s'élève à 18,5 M€ cette année, soit + 1,5 M€ par rapport aux autres années.

L'université réalise des investissements annuels (travaux, machines, meubles, ordinateurs, réseaux) voués à durer. La courbe fait apparaître un pic illustrant un certain dynamisme de 2022 à 2023, suivi d'une petite pause en 2024. En effet, l'université financée par des partenaires est dépendante à la fois du rythme des investisseurs et du rythme de réalisation des travaux. Pour rappel, en 2023 étaient au programme la nouvelle grande bibliothèque sur le campus, la plateforme Prométhée 2, l'isolation des bâtiments scientifiques de type B sur le campus sud. En ce moment, l'université est en période de pause avec 21 M€ et revenue à un niveau déjà observé en 2020-2021.

Les sources de financements permettant à l'établissement d'investir proviennent pour 18,5 M€ de l'autofinancement, pour 4,2 M€ de subventions d'investissement, le reste étant constitué des réserves, autrement dit puisées dans le fonds de roulement. Ce dernier permet à l'université de mettre des fonds de côté en attendant de les engager. Une fois les investissements financés, arrive la présentation de l'équilibre financier du bilan. Compte tenu du niveau de CAF, des investissements de l'année et de leur financement, le fonds de roulement se consolide de 1,5 M€ pour atteindre 65,4 M€. Il en est de même pour la trésorerie (97,3 M€) grâce au renforcement du besoin en fonds de roulement. Pour une meilleure compréhension, le besoin en fonds de roulement correspond au financement des décalages de trésorerie entre les recettes et les dépenses. La plupart des entreprises ont un besoin en fonds de roulement. A l'inverse, pour les personnes publiques, c'est principalement un besoin en fonds de roulement négatif, appelé « dégagement en fonds de roulement ». Il y a deux façons d'obtenir ce dégagement : garder de la trésorerie et payer plus tard les fournisseurs ou recevoir des avances non encore comptabilisées en recettes. Or, l'université ne pratique pas la première des deux façons car elle est tenue de régler à 13 jours. Ce sont donc des avances qui expliquent ce renforcement et qui consolident la trésorerie de l'université.

L'université pourrait utiliser son fonds de roulement et faire face à 91 jours de charges décaissables, ou puiser dans sa trésorerie, et là, elle tiendrait 135 jours. Or, l'argent de ces deux sources est gagé. Cela étant, la situation de l'université semble plutôt sécurisée à l'heure actuelle, mais il faut garder en tête cette notion de libre d'emploi.

En résumé :

- Une stagnation de l'activité en fonctionnement (290 M€) depuis deux ans, ce qui sous-entend un arrêt de la progression, et avec la diminution des financements publics qui se profilent, la maîtrise des dépenses s'imposent. A laquelle s'ajoute une baisse en investissement (21 M€).
- Une mauvaise prévision des charges d'électricité en 2023 qui a renchéri le résultat 2024 de 2,2 M€.
- Une dégradation continue du résultat patrimonial en espérant une stabilisation de la trajectoire.
- Une sécurité des grands équilibres financiers (Fonds de roulement, trésorerie), mais à relativiser par rapport à nos engagements.
- Une rigidité de la masse salariale critique, à la frontière du ratio d'alerte.

Tous les détails de ces explications se trouvent en annexe.

Pour faire un point rapide sur la situation financière de la Fondation :

- Il s'agit d'un budget annexé depuis l'an dernier, bien que la Fondation ne dispose pas du statut de personnalité morale, dévolue à l'université de Poitiers.
- Son compte financier a été voté mardi dernier, le Conseil d'administration, de par son autorité juridique, doit à son tour l'acter.

Les actions de la Fondation ont été menées pour 463 000 €, actions toujours équilibrées par des recettes, qui relèvent de dons reçus en nature et en compétence. Contrairement aux autres personnes publiques, les Fondations ont le droit de placer leur argent, et disposent donc de produits financiers, soit 14 000 € d'intérêts. S'y ajoutent les fonds dédiés, qui sont des dons reçus chaque année, fléchés pour réaliser des actions. S'ils ne

sont pas utilisés dans l'année, ils sont mis en réserve au bilan dans l'optique de les affecter au compte de résultat (161 000 €). Pour équilibrer l'ensemble, l'université prélève 263 000 € sur une fraction consommable des fonds propres.

Pour rappel, le commissaire aux comptes, absent ce matin, réalise deux audits par an et certifie les comptes de la Fondation et de l'université. Aussi, à la suite de sa présentation, M. MARTIN fait lecture des conclusions du commissaire aux comptes :

*« En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'université de Poitiers et de la fondation relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, applicables aux établissements publics nationaux, réguliers, sincères et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice. »*

La Présidente ouvre la discussion.

Stéphanie PAVAGEAU demande d'une part ce que représente la ligne « relations publiques » en augmentation de 12 % ; et, d'autre part, quelle réflexion collective mener pour maîtriser la masse salariale.

David MARTIN précise que le poste de dépenses relations publiques englobe tout ce qui a trait à la publicité, cadeaux, restaurants.

La Présidente estime qu'il est plus que temps de s'interroger sur le montant de la dépense de *goodies* à l'échelle universitaire dans toute la dynamique.

David MARTIN rappelle avoir toujours mis en exergue les autres années ces comptes de dépenses, qui augmentent régulièrement et ne parviennent pas à se stabiliser. Concernant la masse salariale, il faut prendre en compte les éléments incompressibles avec les règles de la fonction publique comme l'indice, l'avancement et le glissement vieillesse (aspect rigide) et d'autres éléments moins rigides comme les heures complémentaires.

La Présidente s'inquiète de l'augmentation régulière de ces heures complémentaires. Une réflexion doit effectivement être menée collectivement. En l'absence d'autres questions, elle propose ensuite de passer aux deux votes distincts, le premier étant pour l'université.

#### **Délibération n° 02**

**Le compte financier 2024 de l'université de Poitiers est approuvé à la majorité (35 voix pour, 1 voix contre).**

#### **b) De la Fondation Poitiers Université**

La Présidente propose de passer au second vote pour les comptes de la fondation.

#### **Délibération n° 03**

**Le compte financier 2024 de la Fondation Poitiers Université est approuvé à la majorité (35 voix pour, 1 voix contre).**

#### **4) Tarifs et subventions**

Flora SFEZ déclare que les tarifs et subventions ayant fait l'objet d'un examen dans les différents conseils d'UFR et à la Commission Subvention sont proposés au vote des administrateurs.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 04**

**Le dossier des tarifs et subventions est approuvé à l'unanimité.**

## 5) Schéma directeur DD&RSE – développement durable & responsabilité sociétale et environnementale

La Présidente rappelle que ce schéma directeur s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'université de Poitiers validée par le Conseil d'Administration en 2021 – stratégie orientée sur la responsabilité et la durabilité au cœur de la trajectoire. Cette signature a été construite à partir de la poursuite de trois objectifs de développement durable définis par l'ONU parmi les 17 adoptés : santé/bien-être, éducation de qualité, ville et communauté durable. Cette signature est particulièrement lisible à l'international et permettra de conférer à l'université cette envergure souhaitée tournée vers l'Europe et l'international. Ce schéma peut être considéré comme le « méga schéma » de l'ensemble de ceux votés à l'échelle de l'établissement.

Noëlle BONNET commence par une mise en contexte en premier lieu du cadre réglementaire. Les Établissements d'enseignement supérieur sont dans l'obligation de produire un tel schéma directeur. L'université de Poitiers a fait le choix de s'appuyer sur le référentiel DD&RS pour construire ce travail. Elle fait d'ailleurs partie des deux universités à avoir obtenu en premier ce label DD&RS, et ce, deux fois de suite. Toutefois, toutes les universités ont pris du retard puisque ce schéma aurait même dû le produire en décembre 2024. Autre obligation réglementaire : un module de formation de 30 h des étudiants de premier cycle (TEDS) qui s'inscrit plus généralement dans le plan Biodiversité, Climat et Transition écologique et s'articule autour de trois principes :

- Un aspect formation avec un objectif de sensibilisation des étudiants et de réflexion sur les formations de l'université. D'ailleurs, ces enjeux sont désormais devenus une ligne du Code de l'éducation, donc une des missions de l'enseignement supérieur.
- Une production de connaissance par la communauté scientifique selon ces principes.
- Une réduction de l'impact environnemental de l'université.

En deuxième lieu, l'université a voulu inscrire cette l'obligation réglementaire au cœur de la stratégie de l'établissement en appui des projets structurants développés sur le volet Recherche par le programme Excellence et sur le volet Formation par ELANS destinée à la réussite étudiante en licence. De plus, un projet au niveau de l'administration est prévu avec la mise en place d'outils d'accompagnement des différents services à cette stratégie de l'établissement. De plus, l'expérimentation récente menée au sein de l'établissement auprès de deux composantes par Services publics + (remplaçant de la charte Marianne) avec pour objectif un meilleur service rendu aux usagers vient compléter cette démarche. L'université de Poitiers travaille d'ailleurs avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) sur cet essai, voué à se déployer au sein de toute la communauté. Tout cela répond évidemment à la logique de responsabilité sociale envers les usagers de l'université.

Parmi les parties prenantes extérieures, l'université bénéficie de partenaires sur le territoire par le biais de l'alliance Aliénor d'Aquitaine, mais aussi européens par le biais de EC2U et du Coimbra Group qui regroupe les plus anciennes universités.

À l'issue de cette mise en contexte, Lionel VINOUR aborde le référentiel national, référentiel systémique par deux aspects :

- Il recoupe tous les pans d'activité des Établissements d'enseignement supérieur (stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement et politique sociale) et les 18 variables stratégiques gravitant tout autour.
- Il regroupe l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur (établissements publics, privés, grandes écoles, universités et organismes nationaux de recherche). Fait relativement rare qui mérite d'être souligné.

Ce référentiel créé en 2010, a été revu en 2012 et 2021, et le sera sans doute à nouveau dans un ou deux ans dans l'idée de l'adapter à l'évolution du monde de l'enseignement supérieur et du contexte réglementaire. En effet, le cadre du processus d'amélioration continue prévoit cinq niveaux d'engagements dans une optique d'auto-évaluation. De plus, ce référentiel sert de base à la labellisation mise en place dès 2015. L'État, à travers

deux ministères de tutelle (Enseignement supérieur et de la recherche et Transition écologique), veille à la cohérence du référentiel et au respect de la réglementation, mais également à motiver l'engagement des Établissements d'enseignement supérieur dans le processus de labellisation.

Pour poursuivre, Aurélien PICHON indique que ce schéma directeur constitue une présentation globale du niveau d'engagement de l'établissement depuis de nombreuses années envers la labellisation passée et la trajectoire souhaitée par l'établissement. À savoir que l'établissement dispose de 13 variables sur les 18 à atteindre pour obtenir le label et ambitionne la totalité pour la labellisation à l'horizon 2030, voire de parvenir le niveau de maîtrise pour certaines d'entre elles. Autant de preuves qui démontrent l'évolution continue prise sur les différents éléments présentés afin d'engager les usagers, les personnels et l'ensemble des services de l'université dans ce cycle vertueux vers le SD DD&RSE.

Noëlle BONNET précise que le schéma présenté décline les axes retenus d'après le label.

Lionel VINOURE confirme que la commande de l'État était d'avoir un schéma faisant une synthèse de l'ensemble des schémas et des plans d'actions adoptés par l'université au regard de tous ces enjeux systémiques de transition écologique et de responsabilité sociétale. D'ailleurs, un tableau de synthèse illustre la contribution des cinq axes du référentiel et l'adéquation de la stratégie empruntée par l'établissement permet de contribuer à leur réalisation, et ce, en lien avec les ODD de l'ONU. Auxquels s'ajoute un sixième axe portant sur la décarbonation qui obéit à la fois à la commande de l'État et à la volonté de l'université. L'établissement a en effet engagé une démarche sur ce point pendant toute l'année 2024, notamment à travers l'organisation d'ateliers par communauté métier afin d'appréhender les enjeux de la décarbonation au regard de l'activité. Les bilans de gaz à effet de serre réalisés depuis plus de dix ans ont permis de mesurer les efforts considérables réalisés autour de la politique énergétique. La consommation ne représente que 10 % des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui. Les efforts restants à faire en termes de décarbonation touchent essentiellement les mobilités et la politique d'achat. Quoi qu'il en soit, cette trajectoire est cependant déjà bien engagée, mais reste à approfondir.

Les six axes du schéma directeur déclinés se basent sur :

- Un axe gouvernance en raison de son rôle d'ancrage territorial du local à l'international (schémas locaux et régionaux de l'enseignement supérieur, alliances territoriales au niveau européen).
- Un axe formation en lien avec les obligations, mais également couplée avec la NOF, la nouvelle offre de formation à horizon 2027.
- Un axe recherche et innovation avec un investissement important des laboratoires, chacun ayant nommé un référent DD&RS dans leur activité, l'obligation de produire un bilan de gaz à effet de serre propre à eux, sachant que leur périmètre est différent puisqu'ils intègrent le CNRS et l'INSERM. Une méthodologie commune s'impose donc pour agréger ces données. Dans tous les appels à projets, notamment ceux de la région figurent ces critères DD&RS et le fait d'inclure les laboratoires dans cette stratégie leur permettra d'accéder plus facilement à ces demandes.
- Un axe décarbonation. Engagement déjà pris depuis longtemps par l'université puisque 100 % de l'énergie consommée est issue de sources renouvelables, suivi d'un élargissement de cette stratégie de production verte sur l'ensemble du campus, à l'instar des 600 M<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques installés à la grande bibliothèque A2. N'oublions pas les 95 % du chauffage de l'université produit par biomasse. Ces engagements très forts ont d'ailleurs permis à l'université de Poitiers d'être beaucoup plus résistante face à la crise énergétique.
- Un axe environnement avec la diminution de la pollution générée par l'activité, la préservation des ressources à tous les niveaux de l'établissement, même à la formation, la mise en place d'une politique de recyclage et de réemploi, sans oublier la question de la durabilité de l'alimentation, malgré une responsabilité indirecte de l'établissement, mais la volonté de s'engager sur cette voie.
- Un axe politiques sociales en vue de valoriser tous les schémas et plans d'action déjà mis en place (schéma QVT, schéma directeur de vie de campus, du handicap et de la charte de diversité) et d'améliorer la GPEC.

Noëlle BONNET ajoute que chacun des axes donne lieu à des objectifs déclinés dans une fiche du schéma directeur. Chaque fiche est construite de la même façon et M. PICHON va en expliquer le fonctionnement.

Aurélien PICHON détaille la structure de chaque fiche avec en haut à gauche le nom de l'objectif et en haut à droite, un rappel de l'axe. L'établissement a fait le choix de mettre un indicateur par objectif et non par action. Sont également mentionnés les ODD principaux et les ODD contributifs. Un texte d'accompagnement décrit l'état des lieux de l'établissement, la trajectoire et l'introduction des différentes priorités et actions. Par ailleurs, un phasage est présenté avec les dates de la fin de l'action.

Pour compléter, Lionel VINOURE signale que l'axe de la décarbonation embarque toutes les politiques, mais plus particulièrement celle de la mobilité en raison du lien étroit avec les collectivités territoriales, certaines étant régulatrices des transports. Raison pour laquelle la politique de mobilité de l'université et tout ce qu'elle peut mettre en place (aides financières dans le cadre des forfaits mobilité durable ou politiques de déplacement d'étudiants) doit s'articuler autour des infrastructures locales déjà présentes ou à venir, et en fonction du contexte particulier des territoires, comme la politique de gratuité des transports en commun en vigueur dans certaines agglomérations. Néanmoins, d'après les nombreuses enquêtes sur ce sujet, il faudra les réinterroger de façon régulière sur cette question déjà prégnante à Poitiers lors de la conception du plan de déplacement d'établissement et plan de déplacement Campus. Obligation réglementaire pour les entreprises de plus de 500 salariés que l'université de Poitiers a souhaité étendre à l'ensemble de la communauté étudiante ; 30 000 étudiants représentent une ville de taille moyenne.

Aurélien PICHON approfondit le sixième axe, à savoir renforcer et assurer la visibilité des actions de politique sociale et de qualité de vie au travail. 4 objectifs, 9 priorités et 25 actions ont été identifiés. Par exemple, pour assurer la mise en œuvre du schéma territorial académique « bien-être, vie et réussite étudiante », trois actions sont proposées :

- Offrir un service de santé étudiante sur tous les campus et dans tous les Établissements d'enseignement supérieur avec un phasage en 2028.
- Développer l'activité associative, culturelle, physique et sportive sur l'ensemble des campus.
- Prendre en compte les publics étudiants particuliers (handicap, parents isolés).

Noëlle BONNET regrette de ne donner seulement que quelques exemples et remercie toutes les personnes qui ont et vont travailler à ce schéma directeur.

La Présidente se joint à ses remerciements. Véritable enjeu pour l'université de Poitiers, c'est un bel outil pour construire ensemble cette trajectoire de responsabilité sociétale et de développement durable propre à l'établissement. Puis elle ouvre le débat.

Bruno FERVAL s'interroge sur la durée de vie de ce SD, sachant que le premier cycle a duré trois ans et que dans le document, certaines échéances courent jusqu'à cinq ans. Concernant la déclinaison des objectifs présentés aux niveaux inférieurs à l'établissement, il s'enquiert de la déclinaison : par site, par composante ou par unité de recherche. Enfin, en ce qui concerne le BGES des unités de recherche et la nécessité d'une méthodologie commune, il souhaite savoir si l'université était arrivée à un consensus sur l'outil à utiliser.

Le document suivant présenté par Aurélien PICHON montre le phasage et le nombre important d'actions sur les trois premières années, et le ralentissement qui s'ensuit jusqu'à l'horizon 2030, échéance pour la mise en place du schéma directeur. Les différents points d'étapes comprennent entre autres la préparation de la nouvelle labellisation en 2026 et 2029, les évolutions, évaluations et mises en œuvre à mi-parcours sur les services, laboratoires, composantes et dans l'espoir de l'étendre à chaque individu (personnels, usagers). L'université essaie certes d'impulser une trajectoire de continuité et d'amélioration continue, mais chacun doit s'emparer de ces objectifs de réduction de gaz à effet de serre, d'économie d'eau, d'électricité et de rationalisation de ces déplacements.

Pour compléter la réponse, Lionel VINOURE indique l'existence de deux méthodologies :

- Celle de l'ADEME qui s'impose de façon globale aux établissements toutes activités confondues.
- Celle de Labo 1point5 qui a été développée dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le Ministère souhaite une fusion de ces deux méthodes. Or, l'une n'était pas adaptée à la réalité de l'université de Poitiers et l'autre systémique par rapport à l'ancrage de la recherche dans le monde universitaire. Cette fusion ne sera que de moyen ou long terme, et l'université ne voulant pas attendre a décidé de se baser sur la méthodologie Labo 1point5 par rapport à l'ensemble de ses laboratoires en usage au sein de l'ensemble de la recherche française. À travers ce travail de méthodologie interne, l'université va pouvoir agréger ces données pour le BGES de l'établissement qui est sur celle de l'ADEME.

Anne TRANOY recommande d'avoir une attention particulière sur l'axe des politiques sociales et les actions mises en œuvre, car aussi louables soient les intentions, des actions concrètes doivent suivre. Il est souvent compliqué de gérer des mises en œuvre sans ce suivi.

En l'absence d'autres questions, la Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 05**

**Le schéma directeur DD&RSE de l'université de Poitiers 2025-2030 est approuvé à l'unanimité.**

### **6) Lignes directrices de gestion de la politique triennale d'emploi 2026/2028**

La Présidente rappelle que lors de la campagne électorale et de sa rencontre avec la communauté le 23 janvier dernier, elle avait annoncé la révision complète du fonctionnement et du calendrier du process de cette campagne d'emploi. La première raison a trait au caractère extrêmement tardif du calendrier actuel, notamment pour les enseignants chercheurs, d'où le peu de temps des équipes pour construire les comités de sélection. Il est nécessaire d'avancer sur un tempo plus simple. L'enjeu est que cette campagne d'emploi soit votée début novembre au plus tard pour que les équipes puissent enclencher le processus de recrutement. Le deuxième enjeu porte sur l'absence de la recherche – pourtant essentielle et aux nombreux besoins – au sein de ces discussions. Aussi, l'université de Poitiers a décidé de réintroduire, services inclus, les deux acteurs clés de la démarche, à savoir :

- Direction de composante,
- Structure de recherche.

Par ailleurs, l'approche triennale de l'emploi : l'université de Poitiers base désormais une projection sur trois années pour positionner les besoins exprimés par les composantes, les services et les structures de recherche. Pour la première fois, un travail va donc être réalisé sur l'expression des besoins à la fois côté composantes et recherche. Enfin, la priorisation des besoins, pourtant demandée les années précédentes, mais très peu respectée par les composantes, sera désormais exigée pour cette campagne d'emploi 2026-2028. Engagement qui pourra être révisé chaque année en fonction de l'évolution des besoins. À l'échelle de la gouvernance de l'établissement, l'université de Poitiers n'est en effet pas l'acteur de terrain le mieux placé pour déterminer les priorités en matière de besoins. Ce sont les laboratoires, les composantes et les services, raison pour laquelle cette mission de priorisation leur revient.

Le grand changement culturel, aussi bien pour l'université que pour les acteurs avec qui elle discute, porte sur non plus sur un raisonnement en numéro de poste, mais sur un pool d'emploi à l'échelle de l'établissement avec comme indicateur essentiel la masse salariale inhérente. C'est sur ce schéma-là qu'avancera l'université de Poitiers dans les années à venir. Concernant les collègues en appui dans les laboratoires, services et composantes, l'université de Poitiers va travailler davantage sur l'approche métier pour engager les priorisations dans les trois années à venir. Enfin, le CAC retrouve pleinement son rôle dans cette campagne d'emploi en exprimant un avis sur l'adéquation des profils au regard de l'emploi.

Sébastien LAFORGE débute la présentation avec un résumé des grands enjeux et des objectifs de la mise en place d'une politique triennale d'emploi, à savoir :

- Donner plus de lisibilité aux différentes structures internes de l'université (composantes, laboratoires et services) avec la possibilité de se projeter réellement sur les trois années à venir.
- Améliorer la visibilité au travers de ce document qui formalise l'ensemble des principes et des axes à appliquer dans le cadre de cette politique.

- Prendre en compte les contraintes sur les moyens (masse salariale et plafond d'emplois) avec cet impératif de soutenabilité.

Ensuite, les principes généraux sont ceux rappelés par la Présidente dans son introduction :

- La constitution d'un pool d'emploi à l'échelle de l'établissement lors des discussions.
- La politique globale de recrutement applicable aux postes permanents destinés soit à des titulaires ou des contractuels, et non aux emplois sur convention voués à disparaître au fil de la vie des différents contrats.
- Une expression des besoins priorisée et unifiée.
- Une approche sur trois ans, déclinée sous forme de tranches annuelles.
- Un processus d'arbitrage pour éclairer la manière dont les décisions seront prises.

Il sera demandé que l'expression des besoins s'inscrive dans les six axes proposés dans le document, dont certains étaient déjà des arbitrages des années précédentes. La formalisation sous la forme de ces lignes directrices de gestion permet de lever sans doute certaines ambiguïtés présentes dans les discussions des années précédentes.

En ce qui concerne le calendrier, Noëlle BONNET indique que l'objectif de voter la campagne d'emploi au mois de novembre 2025 devant les instances habituelles et le CAC. L'objet du jour porte sur la mise au vote de ces lignes directrices de gestion de cette campagne. Un travail est en train de se faire avec la DRH pour la mise à disposition des documents proposés aux composantes, laboratoires et services. Ces lignes directrices leur seront transmises complétées par une ligne de cadrage proposant une déclinaison plus opérationnelle. La liste de leur personnel leur sera également remise avec les potentiels départs à la retraite, la liste des décalages corps fonction et tout autre élément susceptible d'éclairer leurs décisions, ainsi que les documents Excel à compléter pour le classement évoqué.

Un premier dialogue avec le VP RH et la Présidente aura lieu au mois de mai avec les différentes structures internes de l'université. Les classements émanant des composantes, des services et des laboratoires seront attendus pour mi-juin afin d'avoir la vision des besoins et que la Présidente puisse discuter sur ce volet. Les réunions d'arbitrage se tiendront avant et après la fermeture estivale et une deuxième vague de dialogues d'ajustements RH aura lieu eu égard aux nouvelles informations survenues entre temps.

Afsaneh GAILLARD souhaite connaître la place des IFR dans ce dialogue de gestion ainsi que lors de la discussion entre les composantes et l'IFR.

Noëlle BONNET précise que le bon fonctionnement ne dépendra que d'une collaboration étroite entre les composantes et les laboratoires. Il est en effet inimaginable qu'un laboratoire crée un profil de PR sans jamais se poser la question du type d'enseignement à lui adjoindre, ou pour une composante, du laboratoire ou IFR auquel l'affecter. Par ces modalités, la Présidente souhaite faire émerger ce lien formation/recherche et aussi en pratique sur le terrain. L'université l'entend comme une incitation à un dialogue constructif entre les laboratoires et les composantes.

La Présidente fait part de l'excellente idée d'un des participants partagée lors de la réunion des directions de composantes, à savoir la mise en place d'une commission formation/recherche. L'objectif sera d'inciter au dialogue les laboratoires de rattachement et la composante afin de faire émerger un classement composante en lien avec laboratoire, et laboratoire en lien avec composante afin de répondre à ce double regard attendu.

En réponse à la première question de Mme GAILLARD, Noëlle BONNET rappelle que tous les IFR ne sont pas au même stade de maturité. Leur rôle partagé est celui d'animation des politiques scientifiques de chacun de leurs laboratoires. Il est néanmoins possible d'imaginer que, selon le degré de maturité, elles puissent apporter jouer un rôle. Ne serait-ce, par exemple, que pour garantir une approche homogène de répartition de demandes de poste entre les sections en cas de requête similaire de la part de plusieurs de ses laboratoires. Pour résumer, l'IFR sera a minima le réceptacle et le transmetteur des classements des postes sollicités, et éventuellement l'organe de concertation et d'animation. Toutes les graduations, compte tenu du degré de maturité des IFR, peuvent être envisagées.

Jugeant la question essentielle, la Présidente rappelle que lors de la construction des IFR, le seul objet était l'animation et la coordination scientifique. Un IFR ne se substituera jamais à la politique scientifique des laboratoires. Dans la cartographie des IFR proposés pour l'université, certains étaient essentiels pour structurer la visibilité recherchée. Par exemple, si l'université veut préserver sur son territoire et sur le territoire poitevin la recherche en BioSanté, tout le monde a à y gagner, et il est crucial de mieux s'organiser à cette échelle. Soulignons d'ailleurs le considérable progrès réalisé par l'université de Poitiers sur ce point. Quant à l'IFR du Futuroscope, qui englobe des mastodontes, au regard de celui de BioSanté, la question du rôle à assumer peut se poser. Quoi qu'il en soit, l'université de Poitiers n'impose absolument rien en termes d'organisation interne à l'échelle d'un IFR, à chacun de savoir quoi faire au regard des supports susceptibles de remonter. Une demande de 3 ou 4 emplois sur une même section CNU la même année est compliquée, mais l'étalonner sur trois ans s'avère plus judicieux et offre une perspective pertinente pour les laboratoires.

Lucie MALBOS remercie pour toutes ces précisions apportées, nécessaires à cause d'un sentiment de flou général au sein de sa composante et des demandes d'éclaircissement exprimées par ses collègues sur un certain nombre de points. Deux questions reviennent. En effet, bien que l'idée générale de ces trois années commence à mûrir dans les esprits, l'interrogation demeure quant à savoir jusqu'où aller. Concrètement, les collègues ne savent pas s'il s'agit d'argumenter chacun des postes demandés dans les trois ans ou simplement de prioriser les postes avec quelques grandes lignes en global. Un argumentaire paraît certes essentiel, néanmoins très compliqué pour des postes à horizon de trois ans, et ce, d'autant plus en cas de départ précoce de collègues.

La Présidente précise que dans le cas très précis et particulier auquel fait référence Lucie MALBOS, il n'y aura pas besoin d'argumentaire.

Lucie MALBOS souligne malgré tout qu'un argumentaire est attendu sur les trois ans avec possibilité de révision d'une année sur l'autre.

La Présidente assure que cela ne peut pas être autrement sur une articulation en formation recherche. Il est capital de savoir comment se projeter dans les trois ans à venir et de manière révisable chaque année.

Lucie MALBOS demande s'il s'agit d'un argumentaire par poste.

La Présidente rectifie : argumentaire par besoin.

L'autre point nébuleux que souhaite aborder Lucie MABOS porte sur les ATER. Étant donné que le fonctionnement se base à présent sur le besoin et non plus le poste, que faire pour les ATER, fonctionner comme avant par automatisme et donc par poste, ou par besoin conjoncturel ? En effet, le rôle de l'ATER n'est pas seulement comme jusqu'à présent de remplacer temporairement un poste vacant, mais joue également un rôle de palliatif en cas de besoin d'aide temporaire en lien avec des circonstances exceptionnelles. Par exemple, un département avec un énorme investissement de la part des collègues dans des responsabilités collectives a beaucoup plus de décharges, pendant un, deux ou trois ans qu'un autre département moins engagé.

Sébastien LAFORGE répond les ATER, nous sommes dans le cadre de la seconde hypothèse, c'est-à-dire qu'ils se situent dans le cadre de l'expression des besoins comme pour les autres postes. Ces postes venant alimenter le pôle d'emploi à l'échelle de l'établissement, cette automatisation du positionnement d'un ATER sur un poste vacant n'existe plus.

La Présidente précise un autre aspect relativement important et constaté depuis de nombreuses années : une composante de formation peut être en lien avec plusieurs laboratoires de recherche. Lors de la remontée d'une composante, l'université n'avait pas la vision desdits laboratoires. Par exemple pour le CESCO, situé à l'interface de SHA et Lettres et langues en matière de formation, les remontées des besoins étaient faites sans aucune concertation conjointe. Il en est de même pour Pprime en lien avec les IUT 86, 16, FSS et SFA. Ce qui ne doit plus être le cas dans la future manière de fonctionner. Aussi, l'idée d'inclure une commission formation recherche au sein du système pour échanger se révèle une excellente idée, et ce, d'autant plus, l'expression des difficultés rencontrées par les doyens sur cette absence de dialogue entre structures.

Noëlle BONNET ajoute qu'une lettre de cadrage accompagnera le déploiement de cette politique. L'université de Poitiers s'est de plus engagée après cette présentation à revenir vers les Directeurs de laboratoire, moins coutumiers de la démarche, pour entrer davantage dans le détail du fonctionnement.

La Présidente confirme qu'un courrier sera adressé à l'ensemble de la communauté universitaire avec accès direct aux documents à l'issue du Conseil d'Administration.

Reconnaissant la primauté du terrain en matière de besoins, Stéphanie PAVAGEAU n'en considère pas moins que les tensions pour les remonter vont se faire de plus en plus vives au sein des composantes et des laboratoires des départements. Sur le terrain, cela va être extrêmement compliqué. Elle comprend qu'en matière d'arbitrage, l'université n'entrera pas dans le détail des priorisations faites, mais devra néanmoins veiller à l'équité et à l'équilibre entre départements du point de vue du mode de scrutin, de leur pouvoir et des répercussions. Elle souhaite donc savoir si l'université a pensé à diffuser des méthodes de bonnes pratiques afin de garantir la bonne mise en œuvre des lignes directives et voir par la suite, dans le cadre des arbitrages, vis-à-vis des composantes et des laboratoires, et ensuite entre eux, jusqu'à quel point arbitrer de façon transparente et impartiale. Une décision acceptée ou acceptable par tous devra quand même être remontée à un moment.

La Présidente convient qu'il s'agit d'un nouveau processus à s'approprier et appliquer. Le pôle RH et la CPAS travaillent actuellement sur des documents qui donneront une photographie des composantes des composantes, laboratoires et services à un moment t, avec des indicateurs pour une lecture et qui aideront à avoir cette réflexion. Certes, prioriser et prendre des décisions n'est guère simple et ne fera jamais l'unanimité. Cette année, l'université accompagnera le mieux possible et verra quels éléments apporter pour aider. Le progrès se fera d'année en année. Cela étant, la Présidente compte s'inspirer de l'expérience des autres établissements et solliciter leur expertise en la matière. Quoi qu'il en soit, il faudra apprendre ensemble et progresser sur la dynamique de l'emploi.

Pour compléter, Ludovic LE BIGOT résume la situation. Un profil d'enseignant chercheur alimenté seulement par un besoin de formation aura peu de chance de passer et inversement pour la recherche. Cela ne signifie pas pour autant que c'est impossible. Les autres établissements fonctionnant sur ce modèle adoptent souvent des modèles de type « cascade ». Cette notion renvoie à l'idée que lors d'une convergence entre le besoin formation et le besoin recherche avec de hautes priorités, il n'y a aucun souci. Cependant, en cas de besoins asymétriques entre formation et orientation scientifique au sein d'une composante ou d'un département, et sans recouvrement possible entre les deux, parfois, cet avantage peut être accordé à la formation et les années suivantes (cascade) à la recherche. L'idée de la pluri-annualisation sert également à gérer ces phénomènes de cascades, c'est-à-dire des besoins souvent légitimes de part et d'autre, la capacité à les prioriser d'une année sur l'autre et à satisfaire à la fois formation et recherche. De toute façon, pour les profils souffrant d'un manque d'argumentaire, lorsque les besoins de formation et de recherche ne sont pas réglés ensemble, ce sera plus compliqué d'aller chercher de l'emploi, sans exclure les priorités. Les laboratoires sont en effet souvent mis de côté à cause du manque de besoin de formation. Alors à l'université de remplir ce besoin sur certaines niches si le laboratoire nécessite réellement des compétences sur un point particulier.

Noëlle BONNET ajoute qu'il ne faut pas voir cela que comme une mise en concurrence, mais également d'avoir plusieurs regards sur la structure et ses orientations – celui de la composante et celui du laboratoire. Par exemple, si une section 05 est demandée à la fois par la Faculté de Sciences économiques, par l'IUT 86 pour son département GEA et par l'IUT 16 pour son département TC, l'université regarde la conséquence sur le laboratoire, la manière de les articuler, l'intérêt d'avoir un PR ou un MCF sur ces postes. Cela revient à avoir une autre entrée, étant donné que l'iso périmètre n'existe pas au sein de l'établissement. Aucun laboratoire n'est attaché qu'une seule composante et inversement. Il s'agit d'une incitation à faire travailler ensemble la formation et la recherche, mais dans le même temps, la possibilité pour la gouvernance d'avoir un autre regard.

Bruno FERAL admet la concorde autour de l'aspect pluriannuel dans le contexte actuel. Il avoue être particulièrement satisfait de l'abandon de la vision de l'existant en faveur de l'expression du besoin réel, étant donné l'insuffisance de l'existant pour répondre au besoin. En revanche, il l'est moins des critères de soutenabilité principaux retenus, à savoir d'ordre financier afin de ne pas dépasser des ratios de masse salariale

imposés par le national. Il est regrettable que ce détachement de l'existant ne se fasse donc pas forcément dans une direction d'amélioration.

Concernant la consultation des unités de recherche et leur association et réflexion sur la campagne d'emploi, c'est un principe intéressant, néanmoins source de tension en local. La future méthodologie adoptée s'avère rassurante, mais en connaître la transparence le serait également, et notamment l'organisation de l'arbitrage. Est-ce que les critères d'arbitrage utilisés par le CAC sont le fruit de leur décision, ou bien définis en amont et confiés au CAC pour statuer? Il demande également la possibilité d'avoir un compte-rendu une fois la campagne lancée sur les motivations de priorisation d'un support sur un autre, si ce sont des réflexions « cascades » – parfaitement justifiée dès lors que la visibilité sur lesdites décisions est donnée.

Enfin, la contrainte du contexte budgétaire exclut la possibilité d'avoir les volumes d'emploi nécessaires pour offrir dans de bonnes conditions un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité. Il s'interroge alors sur la possibilité dévolue à l'université de Poitiers de rendre visible la campagne d'emploi souhaitée sans cette obligation de devoir assumer les décisions gouvernementales prises.

Noëlle BONNET répond que les futurs critères utilisés ont été conçus comme des critères d'analyse. Et, c'est tout l'intérêt des axes rédigés, c'est-à-dire inviter les expressions de besoins à renseigner les axes prioritaires qui viennent cocher cette demande.

Concernant le compte-rendu post campagne, la question revient à savoir comment l'université va créer du lien entre ces tranches annuelles. La démarche va être mise en cohérence, autrement dit comment prioriser et donc organiser la satisfaction des besoins exprimés. De plus, l'université souhaite avoir un regard métier pour trancher sur les demandes et les hiérarchiser à l'échelle des trois ans. Un lien entre ces tranches annuelles s'impose, puisqu'elles ne peuvent pas être mises en silo. Cela sera plus explicité dans la lettre de cadrage.

Sébastien LAFORGE ajoute que les années précédentes, il n'y avait aucune discussion en amont du déroulement de la campagne. Lorsqu'elle sera soumise à décision du Conseil d'Administration au mois de novembre, un retour sera fait sur l'ensemble des demandes formulées et les éléments d'arbitrage ayant permis de conduire aux décisions sur une vision globale.

Concernant la campagne qui aurait pu être menée si l'université avait eu les moyens de répondre à toutes les demandes, cette campagne « théorique » est de toute façon l'agrégation de l'ensemble des besoins formulés. L'année dernière, la comparaison avait été faite entre l'ensemble des demandes proposées et celles auxquelles l'université a réellement pu accéder dans le cadre choisi.

Bruno FERAI, pleinement d'accord sur cet aspect, considère la possibilité d'obtenir cette comparaison comme une bonne chose. Toutefois, il aimerait savoir si le Conseil d'Administration exprimera par le biais d'une motion son regret quant au décalage imposé et subi, lors du vote de la campagne d'emploi.

Pierre CHABASSE indique qu'une fois votée la liste des emplois soumis à publication en Conseil Académique et en Conseil d'Administration, le temps manquera par la suite pour une nouvelle concertation sur la campagne d'emploi voulue en dehors des obligations ministérielles. De plus, cet impératif de soutenabilité fait que ces éléments sont soumis à l'approbation de deux contrôleurs budgétaires : un au Rectorat et un autre au niveau ministériel auprès desquels doit être démontré le respect de ce critère pour publier les emplois. À supposer que l'université statue sur une campagne d'emploi correspondant à l'ensemble de l'expression de ses besoins réels, même si elle arrive à la justifier, c'est l'assurance du rejet de la campagne dans sa totalité.

Antoine CLAEYS comprend l'absence de changement au niveau des arbitrages à la main de l'établissement. La gestion triennale lui paraît être une excellente chose. Les difficultés concrètes dépendront évidemment des composantes et organisations. Dans sa composante, il voit surtout les difficultés en recherche/recherche. En effet, sur les quatre sections CNU, un poste était ouvert avant l'arbitrage éventuel de l'établissement et dévolu à cette section, et ne restait que la question de la spécialité du poste au niveau de la formation et de la recherche à régler. En revanche, désormais, par exemple, pour un poste de PR, il va falloir trancher pour savoir à quel laboratoire le rattacher. La formation risque d'être l'argument servant à trancher des conflits insolubles, car chaque laboratoire va défendre sa demande. Cette question vient en lien avec celle au sujet du rôle des IFR. En Droit, l'IFR rejoint parfaitement la composante, et le lien entre la formation et la recherche existe bel et bien. De plus, en tant que Directeur et premier Vice-Doyen, M. CLAEYS espère un accompagnement de l'établissement pour fixer les règles du jeu, compte tenu de la particularité de l'IFR Droit. Il ne voit pas comment

régler des difficultés sans un cadrage précis et redoute les tensions à venir avec la composante du fait de sa double casquette.

La Présidente certifie que la lettre de cadrage donnera des éléments très précis sur le cadre. Cependant, choisir une section X, Y ou Z pour un PR ne fait pas partie de la règle actuelle. C'est l'expression du besoin. L'enjeu sera de déterminer où le besoin est plus prégnant en matière de formation et de recherche, mais également d'équilibrer les deux. C'est compliqué, et il est nécessaire d'inverser les choses. Le Droit est un des rares endroits où l'IFR et l'UFR se recouvrent, mais il ne faut pas non plus oublier les IUT et les FSS, que d'autres composantes sont alimentées par des profils de juristes et en ont besoin. L'idée de mettre en place une commission de formation/recherche lui semble aller de soi pour créer un bon espace de discussion.

En l'absence d'autres questions, la Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 06**

**Les lignes directrices de gestion de la politique triennale d'emploi 2026/2028 sont approuvées à la majorité (31 voix pour, 1 voix contre).**

### **7) Droits d'inscription des auditeurs libres pour l'année universitaire 2025-2026**

Lydie ANCELOT rappelle que ce point a été présenté pour avis à la CFVU du 6 mars. Cette proposition soumise à présent au Conseil d'Administration repose sur deux éléments de contexte, d'une part, l'absence de révision de ce tarif depuis plusieurs années au sein de l'université de Poitiers, et, d'autre part, sur les modalités d'application au niveau national.

Il est proposé que ce tarif soit indexé sur celui des droits d'inscription nationaux du grade de licence qui est de 175 € pour cette année. Il est proposé au Conseil d'Administration que ce tarif soit tous les ans indexé sur le tarif national du grade de licence, afin de ne pas le revoter tous les ans en Conseil d'Administration.

Bruno FERAL demande si « indexation » signifie que le tarif est égal au tarif national du grade de licence.

Lydie ANCELOT confirme en spécifiant l'alignement annuel.

En l'absence d'autres questions, la Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 07**

**Le principe d'un tarif applicable au statut d'auditeur libre indexé chaque année, à compter de l'année universitaire 2025-2026, sur le montant annuel des droits d'inscription nationaux en licence générale, est approuvé à l'unanimité.**

### **8) Élections de représentants désignés parmi le Conseil académique pour siéger au Conseil documentaire, par les élus du Conseil d'administration du même collège**

#### **a) 4 enseignants, tout collège confondu, chacun devant relever d'un des quatre secteurs de formation :**

- i. Secteur 1 : Droit, économie, gestion**
- ii. Secteur 2 : Lettres et sciences humaines et sociales**
- iii. Secteur 3 : Sciences et technologies**
- iv. Secteur 4 : Santé**

Noëlle BONNET rappelle que lors du CA précédent, les statuts du SCD ont été votés. Aujourd'hui, il s'agit de désigner les personnes qui vont siéger dans le Conseil Documentaire du SCD. Il y a quatre sièges pour les enseignants et enseignants chercheurs, et, un siège usager pour la CFVU et un siège usager pour la CR. Ces six personnes sont issues du CAC et leurs noms ont été proposés et adoubsés par le CAC. Le vote se fera à bulletin secret. Tout bulletin blanc sera considéré comme une abstention.

Pierre CHABASSE précise que les élus du collège A et B votent pour leurs représentants enseignants et les représentants du collège des usagers votent pour les usagers.

Anne TRANOY souhaite connaître la raison de la non-divulgence des noms en amont de la séance.

Pierre CHABASSE explique que l'appel à candidatures peu prospère de février a fait l'objet d'une relance lors Conseil académique et des noms ont été obtenus. La difficulté est que le choix fait dans les statuts du Conseil de Documentation est de prendre en compte la sectorisation. Il fallait la qualité de la personne et une approche par secteur. Les personnes qui vont siéger au titre du CAC en Conseil Documentaire participeront à la politique documentaire en prenant en charge les spécificités et les attentes propres à chacun de ses secteurs. Cela a amené une contrainte supplémentaire dans les candidatures et l'ensemble des candidatures attendues n'ont été obtenues qu'hier au Conseil Académique. Sinon, cela aurait conduit à un report de l'élection.

La Présidente propose de passer au vote à bulletin secret.

#### **Délibération n° 08**

**Les membres des collèges A et B du Conseil d'administration ont élu, à l'issue d'un vote à bulletin secret, Philippe LAGRANGE (secteur 1), Sandrine GIL (secteur 2), Sylvie ALAYRANGUES (secteur 3) et Delphine BON (secteur 4) en qualité de représentants des enseignants-chercheurs au Conseil documentaire, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, au premier tour :**

- 17 votants ;
- 3 abstentions ;
- 14 suffrages exprimés :
  - 14 voix pour Philippe LAGRANGE (secteur 1) ;
  - 12 voix pour Sandrine GIL (secteur 2) ;
  - 12 voix pour Sylvie ALAYRANGUES (secteur 3) ;
  - 12 voix pour Delphine BON (secteur 4) ;
  - 2 voix contre Sandrine GIL, Sylvie ALAYRANGUES et Delphine BON ;

**b) 1 usager issu de la Commission de la formation et de la vie universitaire et 1 usager issu de la Commission de la recherche**

**Les membres du collège des usagers du Conseil d'administration ont élu, à l'issue d'un vote à bulletin secret, Mattéo FRANÇOIS (CFVU) et Victor FRANCISCO (CR), en qualité de représentants des usagers au Conseil documentaire, à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, au premier tour :**

- 6 votants ;
- 0 abstention ;
- 6 suffrages exprimés :
  - 4 voix pour Mattéo FRANÇOIS (CFVU) ;
  - 4 voix pour Victor FRANCISCO (CR) ;
  - 2 voix contre Mattéo FRANÇOIS et Victor FRANCISCO ;

#### **9) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 novembre 2024**

Noëlle BONNET rappelle que les fondations universitaires, sans statut de personnalité morale, sont néanmoins tenues d'avoir des comptes financiers ne pouvant être agrégés avec ceux de l'établissement auquel elles sont rattachées. Le compte-rendu du Conseil de gestion a proposé le budget initial de l'année 2025 pour un montant de 710 000 € qui se décomposent en :

- Des dons fléchés ou non prédestinés à certaines dépenses.
- Un revenu du capital estimé pour 2025 à 10 000 €.
- Des fonds dédiés antérieurs à l'exercice, mais non dépensés, ressollicités pour 2025 – tous pré-affectés.

L'ensemble de ces ressources est utilisé pour couvrir les charges d'exploitation, mais également pour honorer les demandes de subventions et de bourses susceptibles d'être adressées à la fondation, dont la majeure partie sur des projets fléchés préemptés bien spécifiques.

En l'absence de questions, la Présidente propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 09**

**Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

### **Questions diverses**

Première demande.

La Présidente annonce ne pouvoir donner suite à la motion déposée par M. PORCHET au titre de l'UNEF-RS au sujet d'une levée de l'assiduité incombant aux étudiants. En effet, le Conseil d'Administration n'a pas le pouvoir de prendre une mesure avec une telle portée. De plus, comme le Rectorat l'a clairement rappelé dans le cadre du contrôle de la légalité, une telle décision relève de conditions extrêmement exceptionnelles. Pour rappel, lors du Covid, la Présidente, alors Vice-présidente en charge des formations à l'époque, avait fait voter par la CFVU la possibilité d'un semestre blanc pour les cohortes importantes comme Psycho, Sciences de la vie ou STAPS – décision qui avait été rejetée par la ministre de l'Enseignement supérieur. L'université avait dû alors s'adapter avec les contraintes du moment.

Noé PORCHET précise que la demande ne porte pas sur le semestre blanc, mais bel et bien sur la levée d'assiduité. Aussi, estime-t-il cette motion légitime compte tenu de la mobilisation exceptionnelle constatée depuis un mois en différents lieux d'habitation, avec divers mouvements et manifestations réunissant 700 personnes. Et qui plus est, à l'argument avancé qu'il ne s'agissait « pas d'une mobilisation nationale », il rappelle la tenue mardi dernier d'une coordination nationale étudiante, dont la prochaine réunion aura lieu à Poitiers. De plus, le « retoquement » pendant la période Covid n'ayant pas donné lieu à une poursuite judiciaire, il est somme toute possible de mettre la motion au vote sans aucun risque pour l'université en termes d'amende. Il ne comprend donc pas pourquoi un élu n'a pas le droit de mettre une motion au vote et demande donc sa mise au vote.

La Présidente est désolée, mais rappelle que la loi est la loi et qu'elle ne peut pas y déroger.

Pierre CHABASSE ajoute que l'objet de la motion proposée par M. PORCHET présente un caractère réglementaire par nature. Toutes les délibérations du Conseil d'Administration de ce caractère sont remontées pour un contrôle de légalité au Rectorat afin de les rendre exécutoires. L'université de Poitiers, comme toute administration décentralisée, est soumise à ce contrôle porté par le Préfet, mais également pour le secteur éducatif, par le Recteur. Et, dans ce cadre, la réponse apportée par le Rectorat au sujet de la recevabilité de ce type de délibération concernant la levée de l'obligation d'assiduité pour l'ensemble des étudiants a été un refus catégorique. Aussi, le fait de délibérer ou non sur la motion, y compris en cas de rejet, amènerait à la même conclusion : une annulation pure et simple de la part du Rectorat. Il laisse la parole au représentant du Rectorat pour le confirmer.

Dimitri JAMBRUN précise que la question a été posée au Ministère. La compétence pour les règles d'assiduité relève certes des prérogatives du chef de l'établissement, et donc du Code de l'éducation et de l'arrêté du 30 juillet 2019. Quoi qu'il en soit, le chef d'établissement est tenu de respecter la réglementation nationale. En l'espèce était évoquée la théorie des circonstances exceptionnelles permettant dans certaines situations de déroger au cadre juridique en vigueur. En l'état actuel, l'université n'est pas en mesure d'invoquer ce cas de figure pour voter cette requête, n'ayant pas la capacité de prouver l'absence d'autres possibilités pour organiser les cours (recours à d'autres locaux, mise à disposition du matériel pédagogique ou enseignement à distance par exemple). Le juge annulerait la levée d'assiduité votée, qui soit dit en passant, relève d'une compétence du chef d'établissement et non du Conseil d'Administration.

Noé PORCHET déclare que l'argumentation de M. JAMBRUN porte surtout sur le caractère exceptionnel de ce qui se passe à Poitiers – preuve en est la couverture médiatique des événements. Réfutant les différentes réponses données, il interroge alors sur le rôle et le pouvoir des élus en tant que représentants des étudiants au sein de l'instance sans pouvoir mettre de motion au vote, quitte à ce qu'elle soit refusée. C'est un très mauvais message passé par M. JAMBRUN, dont le fond ne peut qu'encourager les étudiants à continuer à se mobiliser. De plus, faire de ces circonstances exceptionnelles des circonstances encore plus exceptionnelles ne va pas dans l'intérêt de M. JAMBRUN. Il déplore également qu'aucun membre du Conseil d'Administration, hormis les élus syndiqués, n'ait daigné venir à leur rencontre. Il ne comprend pas ce qu'il faudrait de plus pour que ces circonstances exceptionnelles soient reconnues. Il rappelle la présence d'agents de sécurité pour la tenue de ce conseil, et ironise sur le coût de cette mesure.

La Présidente lui oppose le coût des dégradations survenues la veille sur le campus. Elle le met en garde sur la dérive opérée par le mouvement, et déplore les débordements et actes de violence inadmissibles entre étudiants, les blocages de voies publiques, les dégradations avec à la clé des dizaines de milliers d'euros de réparation. Elle ne comprend pas comment de tels actes prétendent défendre le budget de l'ESR. Elle lui rappelle que le patrimoine de l'université de Poitiers est une richesse collective que le mouvement est en train de saccager. Qui plus est, la Présidente, outre les nombreux courriers à son adresse l'exhortant à la levée des blocages, lui a même proposé la mise à disposition d'un amphithéâtre pour organiser un débat démocratique entre toutes les parties. Elle l'informe être assailli, à l'instar de nombreux collègues, par des mails d'étudiants et de personnes désirant retrouver un fonctionnement normal de leur université. Certes, engager des vigiles coûtera un peu d'argent, mais ce Conseil d'Administration devait se tenir.

Noé PORCHET précise que l'UNEF-RS ne revendique aucune des actions de la veille, et s'en détache. Cette violence fait suite à quatre semaines de mobilisation sans aucune réponse obtenue. Face à la délégation venue défendre la demande, la Vice-présidente a réfuté le redimensionnement de l'offre de formation alors que cela figure en page 4 du compte-rendu. Jusque-là, l'UNEF-RS a tenu une mobilisation exemplaire, notamment au bâtiment A3 où il n'y a eu aucune dégradation. Cette motion de levée d'assiduité permettrait aux étudiants boursiers d'assister à ces assemblées générales, sans risque de perdre leurs bourses pour cause d'absence en cours. En effet, si l'université prête des amphithéâtres pour tenir des assemblées, encore faut-il que les étudiants puissent venir y participer. De plus, cette mesure contribuerait à la fin des blocages. C'est uniquement en ce sens que le refus de soumettre au vote cette motion est inacceptable. Il prévient être même prêt à quitter le Conseil d'Administration.

Paul LEBLANC appelle tout le monde au calme. En effet, tous les élus représentent des collègues, – et bien qu'il comprenne les revendications de chacun –, il n'en considère pas moins comme inacceptable de la part d'un élu de sortir de son cadre au sein d'une telle instance. Il entend les inquiétudes budgétaires, mais n'oublions pas celles des parents d'élèves et des étudiants en SHA au sujet de cours, qui ne pourront pas être rattrapés. Cette motion revient en fait à demander la remise d'un diplôme sans avoir assisté au cours. De plus, reprocher aux enseignants de manquer de bienveillance, alors qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour rattraper des cours, n'est pas admissible. Il lui rappelle le coût que représente une année d'études pour un étudiant, une famille. Avoir des revendications va de soi, mais à condition de débats apaisés et empreints de respect. Il invite donc à construire collectivement au lieu de s'opposer.

Ludivine THOUVEREZ, enseignante en A3, signale que la mobilisation qui se tient depuis un mois a été extrêmement pacifique. Contrairement à d'autres mouvements, elle a trouvé que les Assemblées générales se passaient dans un climat tout à fait apaisé et avec une grande maturité. Évidemment, tout le monde regrette les dégradations commises la veille en A1, mais elle ne croit pas qu'elles soient le fait de la majorité des étudiants mobilisés et des syndicats étudiants. Il n'est malheureusement pas possible de tout contrôler. Les étudiants mobilisés ont été très respectueux de la tenue des JPO.

La Présidente adhère à ce qui vient d'être dit, mais signale simplement les faits inacceptables de la veille et les milliers d'euros ainsi sacrifiés. D'après les photos prises, tout l'amphithéâtre 800 va d'ailleurs devoir être repeint. Au départ, le mouvement se passait dans la convivialité avec une discussion en interne, mais cela a ensuite dérapé avec une assemblée sourde aux expressions des autres étudiants et réfractaire à la réunion de personnes ayant d'autres positions.

D'ailleurs, lors d'une discussion avec le Directeur de l'UFR Lettres et Langues, ce dernier a fait part à la Présidente avoir constaté la dégradation de l'esprit de mobilisation au fil des jours. Quant aux propos de M. PORCHET de ne pas cautionner les violences de la veille, certes, elle l'entend, mais les faits parlent d'eux-mêmes, à savoir des étudiants ont dégradé des bâtiments du patrimoine collectif de l'université.

Bruno FERAL pense que l'apaisement au sein de ce Conseil d'Administration doit venir des deux côtés. Certes, chacun doit s'offusquer des dégradations faites au bâtiment A1, néanmoins elles ne sont certainement pas le fait des syndicats étudiants et des personnes qui portent cette mobilisation dans le calme depuis le début. Qui plus est, il n'est tout autant pas possible d'en faire porter la responsabilité à l'ensemble du mouvement, et d'expliquer le blocage par des voyous cagoulés intimidant les autres étudiants et les personnels. Factuellement, ce n'est pas ce qui passe. De tels comportements – fort regrettables et condamnables – ne sont pas le reflet du visage donné à voir par la majorité des étudiants mobilisés. Sur la présentation de la motion, ce qui a heurté M. PORCHET en tant qu'élu au sein du conseil, est de ne pouvoir déposer et débattre la motion, et ce quelle qu'en soit la sentence du Rectorat à l'issue.

Dimitri CANTRELLE, au titre de l'UNI déplore également les dégradations, mais surtout les menaces de mort récurrentes émises au travers de slogans tels que « Un faf, une balle, justice sociale » sur les réseaux sociaux. Des signalements font état en permanence de situations d'intimidations vécues par des étudiants face à 4 ou 5 individus cagoulés par bâtiment. Une ligne rouge a donc été franchie – et ce n'est pas la première fois.

Noé PORCHET ironise sur l'intérêt assez soudain de ce syndicat pour la mobilisation étudiante. En réponse, il tient à signaler les menaces de certains professeurs et la virulence de plusieurs policiers, refusant de montrer leur RIO. Il aimerait d'ailleurs que la Présidente se positionne aussi sur ce point. Qui plus est, une déclaration sera déposée auprès de la défenseuse des droits et de l'Observatoire des libertés publiques du Poitou-Charentes. D'autant plus que les manifestants ne se trouvaient pas sur la voie publique, mais dans un parking, et qu'un enseignant a menacé de leur foncer dessus en voiture avec l'aval de police. Ces faits graves participent au pourrissement de la situation, entretenu également par l'équipe actuelle qui refuse de les recevoir, hormis une délégation reçue le 12 par la vice-présidente et le DGS.

La Présidente rappelle qu'avec un agenda complexe, lorsqu'une audience est demandée le jour même, il est compréhensible qu'elle ne puisse pas être disponible et qu'elle ait donc été représentée. Concernant le dimensionnement de l'offre de formation, il faut arrêter de répéter au sein de cette instance et dans l'établissement que l'université va fermer des licences, des masters et des filières. Elle n'a jamais tenu de tels propos, ne serait-ce qu'une seule fois. Or, ce sont les rumeurs actuelles. De plus, la Présidente précise avoir reçu les étudiants mobilisés l'ayant interpellée. Il ne faut pas oublier qu'une offre de formation évolue et est repensée tous les cinq ans. Pour rappel, un Master Jeux a été ouvert et est en cours d'accréditation, les places de la LAS informatique, fermée à la demande de l'équipe pédagogique, ont été repositionnées. Au cours de ce mandat, quatre formations autour du métier de préparateur en pharmacie ont également vu le jour. Une offre de formation évolue, et en fonction du contexte, une mention peut voir un de ses parcours fermé ou bien un nouveau parcours ouvrir. C'est la façon dont vie et s'inscrit une formation dans le cadre de l'amélioration continue – et c'est normal dans un établissement comme l'université de Poitiers qui – elle tient à insister sur ce point – est très attachée à son offre pluridisciplinaire. La Présidente défendra toujours cette pluridisciplinarité. Redimensionner une offre de formation consiste à privilégier le devenir de l'utilisateur, quitte à fermer un parcours, faute de trouver son public.

Ensuite, la Présidente rappelle à M. PORCHET se considérer comme une collègue qui a su se mobiliser au nom de l'université au moment du vote du budget auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, à avoir interpellé tous les parlementaires. Et elle espère que cela a bien été relayé auprès de ses camarades, car le résultat est somme toute important, à savoir la comparaison entre le budget qui n'a pas été voté et celui d'aujourd'hui. Certes, il manque encore 300 M€, mais il y a aussi + 300 M€ par rapport au début. France Université continue de se mobiliser dans un mouvement national, avec en même temps concertation nationale de pression sur le ministère et non de mouvement isolé n'apportant aucun éclairage à l'échelle nationale. Face à l'argument d'un mouvement national, elle lui oppose peu d'établissements sont bloqués. Des assemblées générales sont tenues, et c'est normal, d'ailleurs, elle n'a pas manqué de soutenir la communauté étudiante à suivre le mouvement, mais elle a exhorté à cesser le blocage. Ce n'est pas la bonne méthode pour

obtenir un résultat positif, mais ne contribue qu'à mettre la communauté universitaire en conflit avec pour seuls effets des dégradations, des actes de violence, diffamation, autant de faits insupportables.

En réponse, Noé PORCHET avance d'un côté les propos rapportés et de l'autre, les communiqués de presse des organisations syndicales, qui font nommément appel au compte-rendu du Conseil d'Administration sur le redimensionnement de l'offre de formation en matière de parcours et d'option. Communiqués d'ailleurs largement diffusés et utilisables, et l'UNEF-RS n'est jamais allé plus loin dans ses communications officielles. Ensuite, sur le site internet de l'université de Poitiers, figure « Univ. Poitiers en lutte ». On a du mal à savoir ce que le terme signifie vu le peu de soutien que peuvent avoir les étudiants dans leur mobilisation. Mobilisation qui s'inscrit également dans un contexte de précarité étudiante historique : 1 étudiant sur 2 saute un repas, 40 % sont obligés de se salarier et le coût de la vie étudiante a augmenté de 27% depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron. Cela ne concerne pas uniquement les questions de financement de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mais bien une dégradation continue des conditions d'études.

Quant aux modalités d'actions, et notamment, les dégradations de la veille sont bien les premières commises depuis le début du mouvement.

Souhaitant mettre fin démocratiquement comme la Présidente l'y enjoint à son intervention, il annonce rejoindre ses camarades en assemblée générale, où tout le monde est le bienvenu, y compris la Présidente pour dialoguer avec elle sur les modalités d'action pour la défense du service public. Il réitère n'avoir aucun intérêt à siéger au Conseil d'administration sans pouvoir soumettre au vote une motion.

La Présidente lui répond n'avoir aucun problème à mettre la motion au vote si tel est le souhait de M. PORCHET. Elle en demande une lecture.

Noé PORCHET lit la motion « *Demandant la levée de l'assiduité en raison de la mobilisation étudiante contre les coupes budgétaires* ». Motion qui pourra être transmise aux autres élus qui siègent ici la prochaine fois si nécessaire.

*« Le Conseil d'Administration de l'université de Poitiers, réuni en séance le 14 mars 2025, prend acte de la mobilisation en cours des étudiants et étudiantes contre la politique de restrictions budgétaires touchant l'enseignement supérieur et la recherche.*

*Depuis plusieurs années, les universités font face à une baisse continue des moyens alloués par l'État, fragilisant les conditions d'apprentissage et de travail des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Ces coupes budgétaires entraînent une dégradation préoccupante des infrastructures, une précarisation croissante des étudiants et une remise en cause du principe fondamental d'un enseignement supérieur public, gratuit et accessible à toutes et tous.*

*Face à cette situation, une manifestation étudiante s'est organisée pour dénoncer les effets délétères de ces choix politiques, qui participent à un désengagement progressif de l'État dans l'enseignement supérieur.*

*Conscient du lien entre la mobilisation étudiante pour une université publique, gratuite et accessible à toutes et tous et la précarité grandissante qui touche les étudiants, le Conseil d'Administration s'engage à lever l'assiduité afin de permettre à chacun et chacune de se mobiliser.*

*Ainsi, afin de garantir que l'exercice du droit à la contestation ne se traduise pas par des sanctions académiques, le Conseil d'Administration demande à la présidence de l'université :*

*La levée temporaire de l'obligation d'assiduité pour l'ensemble des étudiants et étudiantes, afin qu'ils puissent exercer leur droit à la mobilisation sans risquer de pénalisation dans leur cursus universitaire.*

*L'université doit rester un espace de réflexion critique et de débat démocratique. Elle ne peut exiger d'un côté l'implication citoyenne des étudiants et, de l'autre, les pénaliser lorsqu'ils s'engagent pour défendre l'avenir du service public universitaire. »*

La Présidente demande si des administrateurs veulent prendre la parole.

Jean-Victor MAUBLANC, juriste, est stupéfait que le Conseil d'Administration doive voter un point qu'il sait parfaitement illégal. D'autant plus que tout le monde a eu le temps de s'exprimer, et en a conclu, y compris M. PORCHET lui-même, à l'inanité du débat.

Pour Paul LEBLANC, chacun est bien conscient de la précarité étudiante, cependant il s'interroge sur l'intérêt dans ce cas, de bloquer les bâtiments et d'empêcher les étudiants d'aller en cours, les mettant paradoxalement en difficulté pour les examens, les contraignant à redoubler parfois. Certes, exiger un débat avec force est nécessaire, mais bloquer les bâtiments va entraîner des conséquences catastrophiques pour certains.

Ludivine THOUVEREZ regrette la démagogie présente dans ces débats. Pour la question de la précarité, elle a été témoin d'une distribution alimentaire réalisée par l'UNEF-RS qui a réussi, grâce à sa mobilisation un samedi, à lever 1,2 t de nourriture. Des personnes ont afflué en A3 sans aucun heurt de 18 h à 21 h. Elle aimerait aussi saluer les choses positives réalisées par l'UNEF-RS.

Noé PORCHET précise que plus de 300 étudiants dans un contexte de précarité gravissime ont été aidés par cette distribution. L'augmentation des loyers CROUS qui se dessine va encore aggraver la situation et l'UNEF-RS saura également se mobiliser sur cette question. Ensuite, les occupations qui bloquent les cours s'organisent sous forme de tournante afin de ne pas pénaliser tout le monde 24 h/24 h. C'est en ce sens que l'UNEF-RS a tenu à ce que les JPO se passent le mieux possible, et ce, dans le calme et sans aucune dégradation. L'UNEF-RS est aussi allé au contact des bacheliers pour leur distribuer des tracts. Rappelons que 85 000 d'entre eux, à la dernière session Parcoursup, n'ont pas obtenu de place en première session. Si la mobilisation se dégrade, ce que l'UNEF-RS regrette, c'est que la situation souffre d'un pourrissement et du discours difficilement compréhensible relayé sur « Poitiers Université en lutte ». L'UNEF-RS a du mal à comprendre cette modalité d'action et a noté avec un grand intérêt le déplacement de la Présidente devant les grilles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le syndicat étudiant a pourtant l'impression de s'inspirer de ce type d'action dans les modalités propres à Poitiers et regrette le manque de soutien. Aussi, il réitère son invitation à la Présidente à venir assister la semaine prochaine à leur Assemblée générale et discuter du redimensionnement d'offres de formation dans ses moindres détails, cette incertitude créant également un flou.

La Présidente affirme ne pas avoir de baguette magique ou de pouvoir décisionnel. Seule une discussion pédagogique doit motiver l'offre de formation de l'université de Poitiers. Par ailleurs, l'UNEF-RS peut compter sur elle et sur sa mobilisation sans faille pour faire reconnaître la vie étudiante comme une mission de l'université de Poitiers. Elle se bat au national, le porte au sein de France Universités et c'est toute la réussite plurielle mise en cause qu'elle défend, mais sans bloquer les bâtiments. La somme de + 300 000 M€ prise en compte sur le budget 2025 n'est pas négligeable. Elle conçoit que ce ne soit pas suffisant, et l'université de Poitiers travaille actuellement à l'échelle nationale pour anticiper le budget 2026. Mais, le budget 2025 est lui, voté. Le respect de la loi s'impose aux citoyens, lui semble-t-il.

Puis elle signale être interpellée par quelques collègues participant à distance, lui suggérant de solliciter au préalable l'avis du Conseil d'Administration avant de voter ladite motion.

Pierre CHABASSE souhaitait également poser cette question, car il rejoint tout à fait l'avis de M. MAUBLANC. Il comprend la position de la Présidente de soumettre au vote dans un souci d'apaisement, mais une question préalable sur la mise au vote ou non lui semble nécessaire. Il est aussi envisageable d'introduire une possibilité de refuser de prendre part au vote, car s'abstenir ou voter contre n'est pas la même chose.

La Présidente interroge alors les membres sur le sujet.

Przemyslaw SOKOLSKI souhaite intervenir pour quelques précisions. Premièrement, une des missions premières de l'université est d'évaluer, et le fait de suspendre l'assiduité n'empêchera en rien cette obligation de validation des acquis. Deuxièmement, les questions de la sécurité des locaux, de la continuité pédagogique et des modalités adoptées relèvent de la Présidente. Même le vote du Conseil d'Administration sur une dispense d'assiduité oblige à rendre au CROUS, car l'assiduité compte surtout pour les étudiants boursiers. Troisièmement, concernant les modalités de vote, la Présidente peut très bien mettre un point à l'ordre du jour si elle le souhaite. Le Conseil d'Administration peut aussi voter pour décider de soumettre ou non cette motion au vote. Enfin, les abstentions comptent comme un vote blanc et ne rentrent pas dans la comptabilisation. Cela réduit juste le nombre de voix portées.

Pierre CHABASSE résume l'objet de la question posée par la Présidente au Conseil d'Administration, à savoir se prononcer sur le principe du vote de la motion.

La Présidente propose de passer au vote.

## **Délibération n° 10**

**L'obtention de l'accord de la majorité des membres présents ou représentés pour présenter la mise au vote de la motion est rejetée à la majorité (5 voix pour, 31 voix contre).**

Afin de rassurer le Conseil d'Administration, Noé PORCHET confirme l'attachement de l'UNEF-RS aux diplômes et son engagement en faveur de la tenue des examens dans de bonnes conditions. Les membres du syndicat, certes absents à certains enseignements savent néanmoins ce qu'ils font, et agissent en liberté de conscience et d'examen vis-à-vis de la situation, de leur engagement, et des conséquences. Cependant, des savoirs alternatifs sont mis à disposition en AG avec des conférences. D'ailleurs, il invite les membres à venir y assister et cite en exemple la conférence sur la sécurité sociale alimentaire et les nombreux sujets susceptibles de rencontrer l'intérêt du Conseil d'Administration. Il en profite pour rappeler la diffusion de communications des syndicats sur les réseaux sociaux.

La Présidente poursuit avec les autres questions diverses.

Bruno FERAL regrette d'intervenir dans un climat un peu moins serein que ce qu'il aurait souhaité sur le même sujet. Il rappelle que depuis la fin de l'année 2024, les étudiants se mobilisent activement à Poitiers et dans plusieurs autres universités (Bordeaux, Toulouse, Paris 8, Rennes 2). Ces mobilisations sont suscitées par un contexte budgétaire délétère pour l'Enseignement supérieur public qui affecte tout le monde durement. Cette mobilisation est à saluer en ce qu'elle souligne une sensibilité aux enjeux politiques et budgétaires et aux attaques en cours contre le service public de l'enseignement et de la recherche dans un contexte international particulièrement tendu pour la science et les scientifiques. Ces mobilisations, si elles permettent de rendre visibles les problématiques de l'université et d'amener usagers et citoyens à une prise de conscience de la situation critique des universités, entraînent toutefois des conséquences individuelles de deux ordres.

Tout d'abord, des conséquences administratives pour les étudiants qui n'ont pas pu assister à certains cours du fait de leur mobilisation ou de la fermeture de certains bâtiments des campus de Poitiers du fait de la mobilisation. Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter une modalité de levée de contrôle d'assiduité, ou plus précisément, de considérer les absences sur la période de mobilisation comme justifiées, ou de prendre toute mesure qui permettrait aux étudiants de s'organiser sereinement pour leur mobilisation sans courir le risque d'une mise en échec du fait d'absences considérées comme injustifiées.

Puis, des conséquences d'ordre financier qui touchent particulièrement deux types de personnes : tout d'abord les collègues vacataires qui n'ont pas assuré leur cours du fait de la fermeture d'un certain nombre de bâtiments. Ensuite, les étudiants salariés de l'université de Poitiers qui, pour les mêmes raisons, n'ont pas pu effectuer un certain nombre d'heures inscrites à leur contrat. Il est proposé au Conseil d'Administration de compenser le préjudice financier subi par ces personnes, non de leur fait, en considérant que leur service prévu n'ayant pas pu être effectué du fait de la mobilisation comme réalisé.

Bien que la question de la levée de l'assiduité ait déjà été débattue, la Présidente tient à rappeler quelques aspects importants. Tout d'abord, elle a toujours soutenu le principe « journée de grève nationale, levée du contrôle de l'assiduité ». C'est la bienveillance demandée aux enseignants et enseignants chercheurs. Elle insiste bien sur les mots : grève nationale avec préavis. Et pour lever l'ambiguïté importante survenue en SHA lors de la levée du contrôle d'assiduité décidée par le Conseil d'UFR de SHA, la Présidence a pris la liberté d'appliquer ce principe de bienveillance du 13 février au 27 mars en raison de la prise en compte de la pause pédagogique entre cette décision et l'intervention du DGS. Il s'agit d'une régularisation liée à un vote qui n'aurait pas dû avoir lieu au sein de la composante. Dans tous les autres cas, l'université de Poitiers n'a pas la possibilité de lever l'assiduité globale. La Présidente appelle pour lundi prochain à un fonctionnement normal de l'université avec une reprise des cours pour préserver les diplômes et la réussite des étudiants dans le respect de la collectivité et la communauté universitaire.

Bruno FERAL remercie la Présidente pour sa réponse sur le volet administratif. En revanche, le volet financier pour les collègues vacataires et étudiants salariés n'a pas été évoqué.

La Présidente estime le sujet très compliqué compte tenu des aspects juridiques et des possibilités de l'université. Là encore, contrôle de légalité oblige. Dans la mesure du possible, les cours non dispensés doivent être rattrapés, et d'ailleurs, certains collègues de l'établissement tentent déjà de le faire, mais c'est compliqué. Il est évident que

les heures des collègues enseignants et enseignants chercheurs prévues dans le service seront payées. En revanche, la question des heures complémentaires non réalisées impose d'être étudiée. Il en sera de même pour les ATER, d'autant plus qu'ils ne peuvent pas réaliser d'heures complémentaires. Les heures dans le service seront donc payées.

La Présidente en profite pour signaler l'abus éventuel de la situation par certaines directions de services, ayant demandé à des collègues BIATSS de se mettre en congé. Demandes complètement inacceptables et illégales, qu'elle ne cautionne en rien. En cas de preuves d'empêchement d'exercice pour les collègues BIATSS et les contrats étudiants salariés à l'université de Poitiers, ils seront considérés comme positionnés comme ASA (autorisation spéciale d'absence). Pour les DCACE, les heures effectuées seront aussi payées tout en essayant de rattraper au maximum. Pour les doctorants ATV et vacataires, l'université essaiera de faire une application locale dès lors la preuve de l'empêchement avérée. Ce sera fait au cas par cas et le service non fait sera payé.

Bruno FERAL se renseigne aussi pour les moniteurs.

La Présidente déclare que la règle qui prévaut est de rattraper autant que faire se peut le maximum de cours. Les heures de service seront payées, mais c'est moins sûr pour les heures complémentaires. Elle espère que M. FERAL pourra faire part à ses camarades de l'attitude particulièrement bienveillante de l'université à cet égard.

Noëlle BONNET signale qu'un Conseil d'Administration supplémentaire doit être introduit le 11 avril 2025, car certains points le nécessitent.

En l'absence d'autres questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

**Virginie LAVAL**